

AB PARQUETS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €

Siège social : 30 bd Emile Zola 69600 OULLINS PERRE BENITE

510 040 611 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 20 juin, à onze heures, au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Jean-Jacques JUHEL,

Agissant en qualité d'associé unique et le président de la société « AB PARQUETS » :

Après avoir rappelé l'ordre du jour suivant :

- . Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, quitus au Président,
- . Affectation du résultat de l'exercice,
- . Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- . Rémunération du président,
- . Questions diverses.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, quitus est donné au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer le résultat de l'exercice, qui est un gain s'élevant à **4 889.48€**

En totalité sur le poste « autre réserves » qui est ramené à **19 291.98€**

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, savoir :

. Le paiement par la société d'une indemnité d'occupation de locaux appartenant à Monsieur Jean-Jacques JUHEL pour un montant annuel de 11 400 €, outre la location d'un parking pour 1 680€, et le remboursement de charges locatives pour 1800€.

. Le remboursement par la société à Monsieur Jean-Jacques JUHEL de ses frais de déplacement pour 1 020.69€, et frais de réception pour 539.47€ exposés dans l'intérêt social, sur l'exercice écoulé.

. Le compte courant d'associé de Monsieur Jean-Jacques JUHEL ressort créditeur au 31 décembre 2024 de 1819.95€

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Jean-Jacques JUHEL au titre de ses fonctions de président sur l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoir au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait dudit procès-verbal pour remplir toutes les formalités légales.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Jacques JUHEL



Désignation de l'entreprise		AB PARQUETS									
Adresse de l'entreprise		30 BOULEVARD EMILE ZOLA 69600 OULLINS									
SIRET		51004061100020									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *							
										Exercice N clos le 31/12/2024	
ACTIF						Brut		Amortissements – Provisions		Net	
						1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012					
			Autres *	014	20000	016	10000	10000			
	Immobilisations corporelles *		028	28353	030	28353					
	Immobilisations financières * (1)		040	450	042		450				
	Total I (5)		044	48803	048	38353	10450				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	6637	070		6637			
			Autres * (3)	072	3228	074		3228			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	6879	086		6879				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	16744	098		16744					
Total général (I + II)				110	65547	112	38353	27194			
PASSIF								Exercice N		NET	
								1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120		1000		
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126		100		
	Réserves réglementées *						130				
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131	)	132	14403	
	Report à nouveau						134				
	Résultat de l'exercice						136		4889		
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142		20392		
Provisions pour risques et charges						Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		56		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166		2362		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169	2564	)	172	2564		
	Comptes courants d'associés						173		1820		
Autres dettes						175					
Produits constatés d'avance						174					
Total III						176		6802			
Total général (I + II + III)						180		27194			
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

AB PARQUETS

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406		
	Autres		410	20000	412		414		416	20000	
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	14432	442		444		446	14432	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460	12144	462		464		466	12144	
	Autres immobilisations corporelles		470	1777	472		474		476	1777	
Immobilisations financières			480	450	482		484		486	450	
TOTAL			490	48803	492		494		496	48803	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	14432	532		534		536	14432
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550	12144	552		554		556	12144
	Autres immobilisations corporelles		560	1777	562		564		566	1777
	TOTAL		570	28353	572		574		576	28353

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values						
									Court terme*		Long terme				
	①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total	578		580		582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations		590		583		594		595
TOTAL									596		585		597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise			AB PARQUETS				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	10000	634		636	10000	
	Sur stocks et en cours		640	642		644		646		
	Sur clients et en cours		650	652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660	662		664		666		
TOTAL			680	682	10000	684		686	10000	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Immobilisations Incorporelles	700		705		2					
Terrains	710		715		3					
Constructions	720		725		4					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745		6					
Matériel de transport	750		755		7					
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
TOTAL			770	775						
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	27620						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis							
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)			982 Ter							
Déficits imputés			983	4889						
Déficits reportables			984	22731						
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870	22731						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374	5326		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	5716		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2024-12-31

N° SIRET : 51004061100020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB PARQUETS

ADRESSE (voie) : 30 boulevard emile zola

CODE POSTAL : 69600

VILLE : OULLINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I	CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
---	--

II	CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
----	--

Nom de famille : JUHEL

Nom d'usage :

Naissance : 04/05/1962

Adresse : 30 BLD EMILE ZOLA
69100 VILLEURBANNE

N° Département : 11000

Commune : QUILLAN

Pays : FR

Prénom(s) : JEAN JACQUES

% de détention : 100.00

Nb de parts ou actions : 1000

Pays : FR

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2024-12-31

N° SIRET : 51004061100020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB PARQUETS

ADRESSE (voie) : 30 boulevard emile zola

CODE POSTAL : 69600VILLE : OULLINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	0
--	---

Formulaire à déposer en double exemplaire				Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Timbre à date du service</i>							
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
AB PARQUETS						30 BOULEVARD EMILE ZOLA					
SIRET		51004061100020				69600 OULLINS					
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
						SIRET					
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		POSE DE PARQUETS				Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal											
Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Autres dispositifs			
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		MACOMPTA.FR		www.macompta.fr	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date :			Lieu :		
						Qualité et nom du signataire:					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Signature :					
Examen de conformité fiscale (ECF)				Prestataire :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)			payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e				
								f				
								g				
								h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)				
H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)		Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)		Montant des sommes versées :					
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
									Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)
I	DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %							
							0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
					MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice							
					MVLT restant à reporter							
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice												

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	45

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



Titre du document : SUIVI DES DEFICITS ANTERIEURS

Titre de la colonne :

Date de clôture	Résultat Fiscal	Déficit imputé
Déficit restant à imputer	Total déficit reportable	
31/12/2020	- 6 731	0
- 6 731		- 6 731
31/12/2021	- 4 863	0
- 4 863		- 11 594
31/12/2022	- 1 280	0
- 1 280		- 12 874
31/12/2023	- 14 746	0
- 14 746		- 27 620
31/12/2024	4 889	4 889
- 22 731		- 22 731